

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement numéro 352-2020 modifiant le règlement 349-2019 décrétant les conditions et règles de calcul des loyers quant aux bâtiments situés sur les lots 5 413 463 et 5 413 368 du cadastre du Québec étant des terres du domaine de l'État*, adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 19 mars 2020, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 19 mars 2020.



Isabelle Daoust, CPA, CGA
Directrice générale adjointe et directrice des finances